

les nuits sans dormir, se lamentant sans cesse. Lorsque pendant la journée ses jambes avaient éprouvé quelque fatigue, les souffrances redoublaient la nuit. Je suivis la prescription du médecin très fidèlement durant quelques semaines, mais sans le moindre résultat. La petite Dolorès souffrait et se plaignait toujours autant, et la nuit et le jour. Je ne savais que faire lorsqu'une de mes parentes me conseilla de m'adresser aux Révérends Pères Franciscains, récemment établis à Québec. Je me rendis avec la petite malade à la maison des Pères, au Mont-Plaisant, rue Saint Jacques. Je demandai le R. P. Ange-Marie. Le frère portier me dit qu'il était absent. Le frère me promit de faire une neuvaine et me donna une image du bon Frère Didace en me recommandant de mettre cette image dans de l'eau et de laver avec cette eau les jambes de la petite malade. Il me dit aussi de prier le bon Frère Didace. Le soir même je mis l'image du Frère Didace dans de l'eau et je lavai les jambes de l'enfant avec cette eau. Or, bien que l'enfant se fût fatiguée à marcher ce jour-là, elle dormit très-bien, ce qui n'était pas arrivé depuis plusieurs mois, et ne se plaignit aucunement de ses jambes. Je continuai quelque temps de lui appliquer cette eau et cessai en même temps complètement l'application d'huile de foie de morue. Chose merveilleuse, ce que l'huile n'avait pu faire en plusieurs semaines, l'eau le fit instantanément. Jamais plus dans la suite la petite fille ne se plaignit de ses jambes ; ses douleurs cessèrent dès la première application. Elle se mit à marcher, courir, sauter, tout comme les autres enfants de son âge ses compagnes, et ses jambes se fortifièrent et se redressèrent peu à peu. Mon mari et moi nous avons toujours regardé cette cessation subite de douleurs et cette guérison comme un véritable miracle et je l'ai proclamé à qui voulait l'entendre. La petite fille a maintenant onze ans, est bien portante et ne souffre jamais de ses jambes.

Je certifie que ce que je viens de relater est en tous points l'exacte vérité et j'ai signé cette attestation écrite de ma main. Mon mari a voulu signer avec moi, ainsi que mon fils Eugène âgé de seize ans, qui tous deux reconnaissent la vérité de tous ces faits, et regardent aussi cette guérison et la cessation subite des souffrances de la petite malade après application de cette eau comme miraculeuses.

Fait à Québec, le vingt-six du mois de mai mil neuf cent sept.

Signé Madame A. E. V.

Révérend

Je viens acc
insérer dans v
dère comme 1
Didace.

Je tombai n
je devais deve
des soins pend
ma maladie. Il
définir ce qui n
mal, il demand
A..., une céle
sur mon cas. C
l'opération. Ce
inévitable !

Dans l'interv
et l'autre de six
pour prier pou
et prirent bien
de la commun
beaucoup. Apr
à la sacristie d'
Didace et les l
maman, de dire

De retour à la
me raconta ce q
dévotion telle q
image sur mon
guérison. Aussi
subit. Puis, j'ai
dère la chose co
mal, étant mort
par l'intercessio
de l'opération et

Gloire au très